

Nos réf : SRH/EL/N10.04.03

Objet : Prime d'Excellence Scientifique (PES), modalités de la campagne 2010



www.cnrs.fr

Centre d'affaires Oberthur  
74E rue de Paris  
35089 Rennes Cedex

02 99 28 68 68  
02 99 28 68 01  
<http://www.dr17.cnrs.fr>

Dans le cadre du Plan Carrières annoncé par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et en cohérence avec les priorités du contrat d'objectifs CNRS-Etat, un nouveau régime indemnitaire, la **Prime d'Excellence Scientifique (PES)**, est mis en place. Elle correspond à l'extension aux chercheurs des EPST de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) réservée par le passé aux seuls enseignants-chercheurs.  
**A ce titre, le CNRS prévoit pour l'année 2010, 660 attributions de PES.**

Le dispositif élaboré pour 2010 est très proche de celui des universités qui s'appuient sur la pratique antérieure d'attribution de la PEDR.

L'année 2010 permet la mise en place de la PES :

- pour les personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international figurant dans l'arrêté en date du 20 janvier 2010
- pour les autres chercheurs en fonction de quatre grands critères analogues à ceux retenus par les universités : production scientifique, rayonnement et diffusion scientifique, responsabilités collectives, encadrement doctoral et enseignement.

Compte tenu du calendrier du comité national et des sessions d'évaluation au printemps, il est impossible pour cette année de conduire la campagne PES en lien direct avec l'évaluation effectuée par le Comité national.

Pour 2010, le principe retenu est celui d'une campagne de candidature spécifique ouverte à tous les chercheurs fonctionnaires (fonctionnaires stagiaires y compris) en activité, salariés du CNRS et les chercheurs accueillis en détachement.

Pour se porter candidat à la PES, les chercheurs devront remplir un dossier de candidature en ligne. Celui-ci est accessible à l'adresse suivante : <https://pes.dsi.cnrs.fr/>  
Une présentation complète du dispositif est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.sg.cnrs.fr/drh/carriere/cherch/pes.htm>

**La campagne PES sera ouverte du 3 juin au 5 juillet midi.**

La candidature est en principe soumise à votre visa électronique. Celui-ci n'est toutefois pas obligatoire et son absence n'est pas bloquante.

La sélection sera opérée par des comités de sélection placés auprès des instituts et au final par le comité de direction du CNRS. Les résultats seront connus en fin d'année.  
La campagne 2010 permettra d'attribuer la PES pour une période de quatre ans à des chercheurs du CNRS en activité ou accueillis en son sein.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information la plus largement possible aux chercheurs de votre unité.

Rennes, le 6 mai 2010

Le Délégué Régional